

# DE LA PLATE-FORME A LA GROTTE DES FEES

Le Journal de Comité de Quartier de Camplanier

N° 47 - Automne 2016

(Directeur de publication : Claude JOURNEE 45, impasse des deux colonnes 30900 Nîmes)

## Editorial

Chers (e) riverains (e) de Camplanier,

Après un été torride et une rentrée très dense, il est temps maintenant de s'occuper des affaires de Camplanier.

Le conseil d'administration issu de l'assemblée générale du 01 juillet 2016 s'est réuni le 12 septembre afin d'élire le nouveau bureau, sur le sujet, je remercie les membres du conseil de me faire pour une année encore confiance et de m'apporter majoritairement leurs soutiens pour la présidence du comité de quartier de Camplanier.

N'hésitez pas de vous rapprocher du membre le plus proche de chez vous, dont la liste est en début de journal.

Vous pourrez aussi visualiser tous les membres grâce au trombinoscope présenté dans les pages qui suivent.

Ceci dit, au risque d'être un peu répétitif, dans une association de loi 1901 nous fonctionnons grâce aux subventions des collectivités territoriales, mais aussi et essentiellement par le biais des cotisations, pour ceux qui ne se seraient pas encore acquittés de leurs adhésions, il est encore temps de le faire. Inutile de vous dire que nous comptons sur vous, et soyez en par avance remerciés.

Claude JOURNEE  
Président

## Les membres du bureau 2016 - 2017

Claude JOURNEE Président	04 66 23 08 00
André CARRIERE Vice Président	04 66 23 19 61
Jean-Pierre CANCEL Secrétaire	04 66 23 96 48
François MILLET Secr. Adjoint	04 66 64 10 97
Michel WEBER Trésorier	04 66 21 35 60
Martine BERTELOITE Trés Adjoint	04 30 08 55 05

Laurent BLUM	04 66 64 76 01
Jean ESPUNY	04 66 62 25 49
Marjolaine FERMIN	06 85 15 35 27
David JACOB	06 85 28 97 38
Philippe LEVY	04 66 03 01 39
Isabelle MARTIN	06 62 79 26 41
Jean-Pierre PARNEIX	04 66 23 18 40
Denis REYNAUD	04 66 64 56 77
José WILLIOT	04 66 38 94 13



## Rando Camplanier

La saison 2016- 2017 a débuté sous des auspices favorables : la météo est toujours aussi clémente, la bonne humeur au rendez vous.

Au mois de juin dernier, 24 randonneurs ont découvert les Hautes Pyrénées et ont parcouru les hautes montagnes pour le plus grand bonheur de tous.

N'hésitez pas à venir rejoindre notre groupe. Vous y serez les bienvenus. Pour tous renseignements, contactez Jean- Pierre Parneix au 0670243342 ou bien [jpparneix@yahoo.fr](mailto:jpparneix@yahoo.fr)



## Avis de recherche

Votre Comité de quartier recherche un local susceptible de nous accueillir pour des activités multiples et variées à définir avec les intéressés. A cet effet nous lançons un appel à toute personne qui, dans le quartier pourrait mettre à notre disposition un local (type maset...) en n'oubliant pas que notre comité ne dispose pas, hélas de très riches finances.

En effet, la convivialité est une des valeurs qui nous anime, comment la matérialiser mieux qu'en partageant des connaissances ou des activités qui nous rapprochent, permettent de mieux nous connaître et d'élargir nos savoirs.

**La balle est dans votre camp. Nous attendons vos propositions en contactant un membre du Conseil d'Administration.**

## Covoiturage à Camplanier

Dans les derniers numéros de notre journal, nous vous avons demandé si vous êtes intéressés par cette initiative. Malheureusement, pour le moment, une seule personne nous a contacté !

Vous comprenez bien que pour réussir un tel projet, il faut qu'il soit accepté et porté par un maximum de riverains de notre chemin.

**Nous renouvelons donc ici notre proposition de nous faire part de votre participation éventuelle ou de vos propositions et suggestions.**

Contact : André CARRIERE, 06 86 37 49 40, [ancARRIERE@wanadoo.fr](mailto:ancARRIERE@wanadoo.fr) ou bien un membre du bureau.



## Pub

Pomme Chaveroche-De Luca  
Ostéopathe Animalier à Camplanier

*Connaissez-vous le métier d'ostéopathe animalier ?*

C'est pourtant un métier très connu dans le milieu équestre mais peu de personnes savent qu'il peut être extrêmement utile pour les petits animaux de compagnie tels que les chiens chats ou NAC (nouveaux animaux de compagnie).

J'interviens lors de changements de comportements, de boiteries ou de douleurs. Je peux jouer un rôle important lors de la croissance ou le vieillissement de l'animal par l'utilisation de techniques d'ostéopathie ou de massages.

Travaillant en étroite collaboration avec des vétérinaires j'agis après certaines chirurgies pour la rééducation de l'animal ou après un gros traumatisme.

Les propriétaires peuvent faire appel à l'ostéopathe pour un « check up » annuel afin de préserver leurs animaux le mieux et le plus longtemps possible.

Je travaille sur Nîmes et ses alentours dans les écuries ou centres équestres ainsi que chez les particuliers et propriétaires d'animaux de compagnie.

Si vous souhaitez de plus amples informations n'hésitez pas à me contacter par téléphone au 06 23 06 07 63 ou par mail : [pcdlosteopathie@gmail.com](mailto:pcdlosteopathie@gmail.com)



## Numéros utiles

Allo Nîmes Voirie : **04 66 70 75 32**

Point Info Collecte Propreté (Mairie): **0 800 420 420**

Collecte des déchets (Nîmes Métropole) **04 66 02 54 54**

Police Municipale : **04 6602 56 00**

Sans oublier bien sûr :

Police Nationale : **17 ou 112**

Pompiers : **18 ou 112**

SAMU : **15**



## Historique des transports en commun Nîmois

**1845** : Mise en service des premiers fiacres.

**1880** : Apparition des tramways à chevaux.

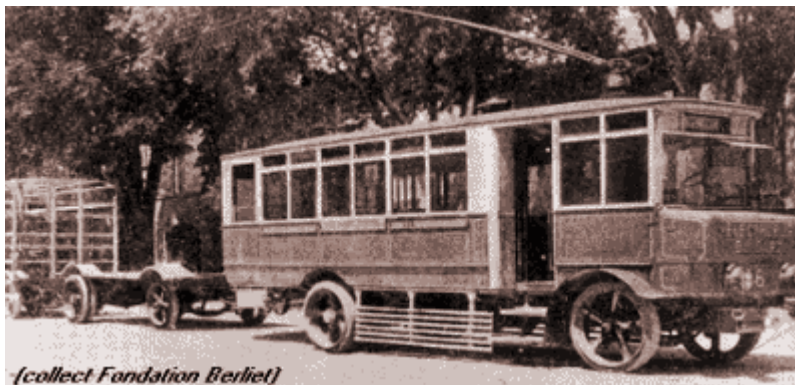
**1899** : Mise en service des tramways électriques avec la création de la ligne **A** dite du « *Tour des Boulevards* » puis des lignes B et C assurant la desserte des quartiers périphériques.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, soucieux d'en finir avec les coûts prohibitifs et les médiocres performances de la traction animale, les exploitants cherchent à appliquer la vapeur et surtout le moteur à explosion à la traction des omnibus, là où il est exclu d'introduire le tramway. Mais le rendement médiocre des omnibus à vapeur, ainsi que le manque de fiabilité du moteur à explosion encore balbutiant, vont orienter les recherches vers la traction électrique

**1924** : Après le département de la Savoie en 1923, le département du Gard crée en 1924 deux lignes interurbaines d'électrobus, de type parisien de 1922, alimentées par ligne aérienne bifilaire à trolley :

- la ligne 6, de Nîmes au Pont du Gard par Remoulins,
- la ligne 8, de Nîmes à Comps avec un embranchement vers Manduel.

Ces lignes, gérées par les Tramways de Nîmes, étaient desservies par de véritables trains routiers: des électrobus à prise de courant par perches. En 1927, les deux lignes furent supprimées trois ans après l'inauguration faute de résultats financiers satisfaisants.



**1945** : Le réseau de lignes est exploité en régie municipale et la fameuse livrée dite « *rouge et crème* » assortie des armoiries de la ville fait son apparition sur le matériel roulant, qui subsistera jusqu'à la fin de l'exploitation sous ce statut juridique.

**1949** : L'autobus sera choisi à partir de 1949 (Berliet PCK 7W) entraînant ainsi le retrait échelonné des tramways électriques devenus obsolètes.

**1951** : Le dernier tramway rentre définitivement au dépôt le 20 juillet 1951 après son dernier service sur la ligne **A** dite du « *Tour des Boulevards* ».

**1952** : Création de nouvelles lignes tandis que celles reconverties depuis la disparition des tramways bénéficient immédiatement de prolongations de parcours vers les quartiers lointains.

**1963** : Ouverture de la première d'une série de lignes suite à l'urbanisation nouvelle des quartiers ouest de la ville.

**1964** : Construction du 1er abribus sur l'avenue Feuchères au cours de l'année suivante.

**1969** : Mise en circulation giratoire du centre-ville de Nîmes, et par corollaire réorganisation du parcours des lignes empruntant les grands boulevards.

**1971** : Création des couloirs à contresens réservés aux autobus.





**1980** : Mise en service des lignes 1 et 2 reliant directement les quartiers ouest et le centre-ville. L'ensemble du réseau totalisant ainsi au même moment 12 lignes classées de A à K.

**1982** : Restructuration du réseau des lignes désormais classées par des chiffres, les longs parcours à sens unique de certaines portions de lignes sont réduits au strict minimum.

**1984** : Lancement des premières lignes rurales : la ligne **22** desservant les quartiers dits des « Mazets » ainsi que de la ligne **23** desservant le Mas de Boudan avec des minibus. Création d'un service nocturne de fin de semaine (ligne **A** reliant Castanet à Courbessac) ainsi qu'un renforcement du réseau des lignes scolaires dans certains quartiers ouest.

**1985** : 40 ans après sa création, la régie municipale cesse définitivement d'exister et laisse place au 1<sup>er</sup> décembre à la STCN (Société des transports en commun de Nîmes).

**1986** : Mise en place d'une série de 9 autobus articulés et bénéficiant en outre du système dit "Self-Service" permettant la montée et la descente des voyageurs par toutes les portes.

**1988** : Suppression des couloirs à contre-sens à cause de trop nombreux accidents et mise en service de la navette gratuite de centre-ville baptisée « **Nimabelle** ». Dans la même campagne d'évolution du réseau, la nouvelle ligne **20** reliant la Gare Routière et les boulevards du centre-ville au quartier de la Cigale est créée.

**1990** : La ligne **22** change de nom et devient la « **Mazetière** » à la suite de l'évolution de son offre de transport élargie et de la mise en place de dessertes accessibles sur réservation téléphonique.

**1996** : Les 150 ans des transports en commun à Nîmes sont fêtés.

**1999** : Voit la mise en service des premiers autobus à plancher bas intégral et accessibles aux personnes à mob



**2007** : le réseau abandonne le nom *TCN* au profit de *Tango*.

**2012** : Mise en service de la ligne en site propre « Tango+ » T1 reliant l'autoroute A 54 aux Arènes. La mise en service de la ligne T1 marque le retour des autobus articulés à Nîmes. Ce projet de TCSP nîmois est un bus à haut niveau de service (BHNS)

**2013** : Le réseau suburbain scolaire prend le nom « Tempo » 100 à 115 et le réseau urbain avec les lignes « 7 Collines » sont désormais numérotés.



**2016** : Deuxième ligne TCSP L'axe est-ouest avec une distance de 16 kilomètres et reliera le secteur de St Césaire jusqu'à l'est de la ville, voire jusqu'à la sortie d'autoroute Nîmes Est, sur laquelle serait implanté un important parc relais. Les travaux devront commencer vers **2017** et la future ligne T2 sera mise en service courant **2020**.

Article préparé par Patrick AGNIEL  
Suite au prochain numéro

# Urbanisme et loi ALUR

Ces derniers mois, la presse locale a diffusé des messages chocs relatifs à la loi dite ALUR et ses conséquences sur le territoire nîmois.

Ces messages, du type "propriétaires de terrain en garrigue, il faut se bouger" ou "Nîmes : garrigue à vendre", relayés par un dossier spécial dans le journal du quartier, sont suffisamment explicites sur l'urgence à intervenir.

Sauf que les propriétaires vraiment concernés (heureusement tout le monde n'est pas dans ce cas) ont peut être besoin de quelques précisions.

En tout cas, cette fin d'année 2016 est le bon moment, et le dernier moment, pour que les propriétaires de terrains concernés par cette loi présentent en mairie des demandes de permis de construire ou de certificat d'urbanisme, avant que leur terrain devienne inconstructible !

Bien qu'une enquête publique sur le nouveau PLU soit prévue en début d'année 2017, il sera déjà trop tard à cette étape.

C'est la raison pour laquelle le bureau de votre comité de quartier renouvelle son invitation à vous informer plus en détail ou répondre à vos questions.

N'hésitez pas à contacter François MILLET (04 66 64 10 97) ou André CARRIERE (06 86 37 49 40)

**DE LA PLATE-FORME A LA GROTTE DES FEES**

**Le Journal de Comité de Quartier de Camplanier**  
**N° 45 – Spécial PLU – Loi ALUR**  
 (Directeur de publication : Claude JOURNEE 45, impasse des deux colonnes 30000 Nîmes)

## Dossier spécial " des garrigues habitées "

L'objet de ce dossier spécial est de vous tenir informés de l'avancement du futur PLU de Nîmes pour ce qui concerne le quartier de Camplanier, et des conséquences importantes qui en résulteront sur la constructibilité de nombreuses parcelles, dès l'année 2017.

Le PLU actuel est en révision. Il classe la majeure partie de notre quartier en zones N1 et N2 (voir plan au verso), zones auxquelles ces surfaces minimales de 1000 et 2000 m<sup>2</sup> sont nécessaires pour construire. La Loi dite ALUR intervient en mars 2014 à 2 impacts importants : les dispositions contenues dans le PLU relatives aux minimums de surface pour pouvoir construire ne sont plus opposables et celles relatives aux coefficients d'occupation des sols sont supprimées.

Dès la parution de cette loi, la ville de Nîmes avait engagé une réflexion sur le devenir de ces quartiers de "Garrigues habitées", soit plusieurs centaines d'hectares ! qui pourraient subir une densification importante, alors que les réseaux ne le permettent pas forcément. Et depuis cette époque, le maire prononce des "suris à statuer" sur certains dossiers de demandes de permis de construire, lorsque la surface minimale anciennement requise n'est pas respectée par le projet présenté. A noter toutefois que concernant spécifiquement les zones non équipées du tout à l'égout, les demandes de permis de construire doivent présenter l'installation d'assainissement individuel prévue, validée par le SPANC (Nîmes Métropole), ce qui implique de toute façon le respect d'une surface minimale pour assurer l'épandage.

Le futur PLU devrait aboutir début 2017, après l'organisation d'une enquête publique. Pour l'instant, des réunions publiques ont été organisées par la ville dans le courant du mois de mai 2016, dans le cadre de la concertation publique obligatoire. Elles ont notamment été l'occasion pour la mairie de présenter les résultats de deux études réalisées, l'une sur le thème de la biodiversité et des paysages, l'autre sur le thème des réseaux et de leur capacité à absorber une densification plus importante.

Devant cette problématique spécifique des garrigues habitées, les résultats de ces études conduisent le maire à privilégier un classement en N, zone naturelle

Chaque secteur de notre quartier, suivant son niveau d'équipement par les réseaux publics, serait donc reclassé en U pour une toute petite part, ou en N inconstructible pour sa majeure partie, avec probablement une délimitation entre les secteurs à retravailler à la marge par rapport à la délimitation actuelle entre les zones U, N1 et N2.

Ainsi, un classement en N semble être l'option retenue pour la majeure partie des garrigues habitées. Un tel classement ne permettra plus d'implanter de nouvelles constructions ; seules des extensions ou des agrandissements des constructions déjà existantes seraient admis, mais les terrains non construits aujourd'hui le resteraient, quelque soit leur surface.

Il en résulte que de nombreux propriétaires dans notre quartier vont voir leur patrimoine réduit à peu de chagrin et le comité de quartier se doit de les en informer.

A titre d'exemples, si vous êtes propriétaire d'un terrain non bâti de plus de 2000 m<sup>2</sup> en zone N2 du PLU actuel, vous pourriez aujourd'hui obtenir un permis de construire pour une maison. Mais dès 2017, ce terrain deviendrait inconstructible !

Autre exemple, si votre maison est bâtie sur un grand terrain d'au moins 4000 m<sup>2</sup>, en zone N2 du PLU actuel, vous pourriez diviser aujourd'hui votre terrain en deux, pour permettre pourquoi pas à vos enfants de construire également leur logement. Demain ce ne sera plus possible.

Enfin, si vous êtes propriétaire d'un terrain en zone N1 du PLU actuel, soit il sera reclassé en zone U du futur PLU et vous droits à construire seront préservés, soit il sera reclassé en zone N et vous rencontrerez les difficultés évoquées ci-dessus.

Conscient des enjeux importants, le comité de quartier se tient informé régulièrement de l'avancement de ce futur PLU et il est à votre disposition pour toute précision, y compris pour vous aider à concrétiser un projet, peut être possible aujourd'hui et qui ne le serait plus demain.

En effet, obtenir aujourd'hui un permis de construire, ou même déposer une demande de certificat d'urbanisme, peut permettre de préserver vos droits quelques mois ou années supplémentaires. Encore faut-il que les démarches d'urbanisme aient été menées en temps utile.

LA VILLE EN PARLE | 13

La Gazette n°707 - Du 8 au 14 septembre 2016

**LE BUZZ**

**410 parcelles vierges,**  
 classées en garrigue ou en bois par les constructeurs, demandent être gérées dans le prochain Plan local d'urbanisme.

## Nîmes : garrigue à vendre

Suite aux annonces de la Ville, de nombreux propriétaires mettent en vente leurs parcelles en garrigue. Cet afflux fait baisser le prix des terrains.



**IL FAUT DÉPOSER SON DOSSIER LE PLUS TÔT POSSIBLE**

40 demandes de Certificat d'Urbanisme ont été déposées entre le 1<sup>er</sup> septembre 2016 et le 15 septembre 2016. Il en est allé en 10. On peut constater que 30% de ces demandes ont été déposées en garrigue, contre 10% en zone U. Les C.U. déposés sont des demandes qui attendent d'être traitées par le Service de l'Urbanisme de la Ville de Nîmes.

LA VILLE EN PARLE

La Gazette n°707 - Du 8 au 14 septembre 2016

**L'ENTRETIEN**

**Marie-Reine Deibos,**  
 adjointe au maire, déléguée

## "Propriétaires de terrain en garrigue, il faut se bouger !"



La Gazette Jean-Paul Terrélier explique dans ce dossier les conséquences de la loi ALUR dans le quartier de Camplanier. L'objectif est de vous tenir informés de l'avancement du futur PLU de Nîmes pour ce qui concerne le quartier de Camplanier, et des conséquences importantes qui en résulteront sur la constructibilité de nombreuses parcelles, dès l'année 2017.

**2013.** Initiative de la Ville de Nîmes pour la mise en vente de parcelles en garrigue. Les propriétaires de ces parcelles sont invités à déposer un dossier de demande de permis de construire ou de certificat d'urbanisme.

**2014.** Initiative de la Ville de Nîmes pour la mise en vente de parcelles en garrigue. Les propriétaires de ces parcelles sont invités à déposer un dossier de demande de permis de construire ou de certificat d'urbanisme.

**2015.** Initiative de la Ville de Nîmes pour la mise en vente de parcelles en garrigue. Les propriétaires de ces parcelles sont invités à déposer un dossier de demande de permis de construire ou de certificat d'urbanisme.

**2016.** Initiative de la Ville de Nîmes pour la mise en vente de parcelles en garrigue. Les propriétaires de ces parcelles sont invités à déposer un dossier de demande de permis de construire ou de certificat d'urbanisme.



## Pour reconnaître les membres du Conseil d'Administration du Comité de Quartier de Camplanier



Claude JOURNEE  
Président



André CARRIERE  
Vice Président



Jean-Pierre CANCEL  
Secrétaire



Francois MILLET  
Secrétaire Adjoint



Michel WEBER  
Trésorier



Martine BERTELOITE  
Trésorier adjoint



Laurent BLUM



Jean ESPUNY



Marjolaine FERMIN



David JACOB



Philippe LEVY



Isabelle MARTIN



Jean-Pierre PARNEIX



Denis REYNAUD



José WILLIOT

## Vers de nouveaux loisirs

Le Comité de Quartier envisage de mettre en place des après-midi récréatifs ou soirées autour de jeux de société, jeu de pétanque... etc. une ou plusieurs fois par mois.

En attendant de trouver un local dans le chemin, ces activités auraient lieu à l'Auberge de Jeunesse de la Cigale.

Les personnes intéressées seront contactées et invitées à une réunion d'information.

Elles peuvent se faire connaître soit en renvoyant le petit encart ci-dessous soit par mail à l'adresse : [camplanier.loisirs@yahoo.fr](mailto:camplanier.loisirs@yahoo.fr)



NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

TEL : ..... Courriel : .....

*A envoyer ou déposer chez : M. WEBER, 145 impasse Léonard (face au 1883 du Chemin)  
ou JP. PARNEIX, 175 chemin de Camplanier*